

PROTOCOLES DE SOINS ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE



SOMMAIRE

Note	p.3
1. Cahier de liaison	p.4
2. Numéros d'urgence	p.5
3. Accueil des enfants	p.6
4. Tableau d'administration du paracétamol	p.7
5. Conduite à tenir	
• Bronchiolite ou d'asthme	p.8
• Hyperthermie à l'arrivée	p.8
• Cas de refus de l'enfant à l'arrivée	p.9
• Traitement à donner à la Crèche	p.9
• Conduite générale à tenir en cas d'incident	p.9
• Que doit-on dire lorsqu'on appelle le SAMU ou les pompiers ?	p.10
• Erythème fessier	p.10
• Hyperthermie	p.10
• Convulsion	p.12
• Troubles digestifs : vomissement, diarrhée,	p.13
• Chute	p.14
• 1) Traumatisme crânien	p.14
• 2) Suspicion de fracture	p.15
• 3) Plaie(s)	p.15
• 4) Bosses	p.15
• 5) Saignement de nez	p.16
• 6) Plaie ou saignement buccal	p.16
• Les allergies	p.16
• Piqûres d'insectes	p.16
• Réaction allergique avec risque d'œdème de Quincke	p.16
• Inhalation d'un corps étranger	p.17
• Absorption de produits toxiques	p.17
• Brûlures	p.18
• Insolation	p.18
• Spasmes du sanglot	p.18
• Grippe à nouveau virus grippal A (H1N1) : protocole de surveillance	p.19
Annexe 1 : Mesures d'hygiène préventives, Mesures d'hygiène renforcées	p.20
Annexe 2 : Liste des motifs d'évictions de la Crèche Familiale et de la collectivité	p.24
Annexe 3 : Mesures de protection contre la chaleur	p.27
♦ Sources bibliographiques	p.31
♦ Feuille d'émergence du personnel ayant pris connaissance de ce document	p.33
♦ Formulaire déclaration de sinistre	p.35
♦ Guide pratique pour votre armoire à pharmacie	p.37
♦ Sièges enfants : nouvelles règles	p.45



CRECHE FAMILIALE « LES PETITS BOUCHONS »

Maison de l'enfant
3 rue Ruth
67700 SAVERNE
Tél. 03 88 91 28 89

Saverne le 05/11/2013

NOTE

Conduite à tenir en cas d'accident ou en cas de remplacement en urgence lors des absences de la Directrice et de l'Educatrice de la Crèche Familiale « Les Petits Bouchons ».

A la suite d'un incident récent, je tiens à renouveler les instructions qui vous ont été données sur la conduite à tenir en cas d'urgence lors de mes absences et de celles de l'Educatrice.

En cas d'accident :

- Appeler si nécessaire le SMUR
- Avertir les parents
- Prévenir immédiatement la Directrice de la Crèche Familiale « Les Petits Bouchons »
Tél : 03.88.91.28.89 ou 06.73.66.01.18.
En cas d'absence de la Directrice, prévenir la responsable du Pôle Enfance/Petite Enfance :
Madame Estelle HAFFEMAYER à la Communauté de Communes de la Région de Saverne au 03.88.71.56.27.
- Laisser un message sur le répondeur de la Crèche.
- Rédiger le jour même un écrit relatant les circonstances de l'accident et l'envoyer à la Crèche Familiale, comme cela est stipulé dans l'article 2 de votre contrat de travail.

Pour les besoins urgents de remplacement :

- Obligation de prévenir la Crèche avant tout accueil en urgence d'enfant non prévu au contrat. Pas d'accueil d'enfant sans avis préalable de la Crèche, c'est une condition d'assurance et de responsabilité.
- Si vous ne pouvez contacter la Directrice ou l'Educatrice, il est impératif de téléphoner à la Responsable du Pôle Enfance/Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Région de Saverne au 03.88.71.12.29 ou 03.88.71.56.27.

Muriel CHARLES
Directrice de la Crèche Familiale
« Les Petits Bouchons »

1. CAHIER DE LIAISON

Note explicative

Ce cahier sert de liaison entre l'assistante maternelle et les parents, lorsque l'enfant est malade, lorsqu'il a subi des petits traumatismes tels que chute avec hématome, ainsi qu'aux principales étapes du développement psychomoteur et acquisitions de l'enfant.

L'assistante maternelle y inscrit ses constatations sur l'état de santé de l'enfant :

Exemple :

Le 23/06/2008 à 16h : prise de température: 39°C

à 16h10 : administration d'un médicament contre la fièvre prescrit par le médecin traitant et fourni par les parents au moment de l'admission Crèche.

Les parents prendront connaissance de ces observations dès leur retour.

Outre les médicaments contre la fièvre, aucune médication non prescrite par le médecin de l'enfant ne peut être administrée à l'initiative de l'assistante maternelle.

Les parents pourront consigner dans ce cahier le régime alimentaire ou les médications courantes qu'ils désirent pour leur enfant.

Exemple : régime pour l'enfant en cas de diarrhée ou de vomissements

Sirop contre la toux : 1 cuillère à café à 10 h et à 17 h

Toute prescription médicale destinée à l'enfant doit être montrée à l'assistante maternelle qui doit impérativement en prendre connaissance.

Parfois certains traitements sont notés dans le carnet de santé de l'enfant.

Les parents ou l'assistante maternelle le recopieront ou le colleront sur le cahier de liaison en précisant les modalités et la durée de traitement.

Chaque médicament est inscrit au nom de l'enfant concerné et la date d'ouverture du produit.

Dr LECAILLIER
Médecin de la Crèche

et **CHARLES Muriel**
Directrice de la Crèche

2. NUMEROS D'URGENCE

➤ SAMU	15
➤ POMPIERS	18
➤ POLICE	17
➤ Tous les services d'urgence à partir d'un portable	112

CE QU'IL FAUT DIRE :

- Se présenter
 - Expliquer le motif de l'appel
 - Adresse : Maison de l'Enfance
Crèche Familiale « Les Petits Bouchons »
3 rue Ruth à SAVERNE
Tél : 03.88.91.28.89 ou 06.73.66.01.18
 - Description de la situation
 - Expliquer les gestes effectués
 - Avant de raccrocher, attendre pour vérifier si l'interlocuteur n'a plus à rien à demander
 - Consigner par écrit l'incident (voir déclaration d'accident selon document de la CCRS).
-

Madame le Docteur LECAILLIER

Cabinet : 03.88.91.13.44

Portable : 06.80.14.32.55

Madame CHARLES Muriel

Directrice de la Crèche Familiale

Bureau : 03.88.91.28.89

Portable : 06.73.66.01.18

Madame HAFFEMAYER Estelle

Responsable Pôle Enfance/Petite Enfance

Communauté de Communes de la Région de Saverne

Bureau : 03.88.71.56.27

3. ACCUEIL DES ENFANTS

Protocoles Médicaux

Ce document a pour but de fixer quelques règles et conduites à tenir « en cas de problèmes médicaux » avec les enfants accueillis à la Crèche Familiale ou en structure Multi-Accueil. Ils sont révisés annuellement par le médecin - pédiatre référant de la Crèche Familiale Mme LECAILLIER.

Tout d'abord, il est utile de rappeler qu'il est nécessaire au moment de l'accueil de s'informer auprès des parents de l'état de santé de l'enfant, et des éléments importants le concernant :

- sommeil (agité, perturbé...)
- traitement en cours (penser à demander l'ordonnance, même si le traitement est donné matin et soir à la maison, pour éviter les surdosages et incompatibilités...)
- fièvre, dernière prise d'un antipyrétique – si c'est le cas : quel traitement ? heure ? la posologie ?
- autres informations sur l'enfant pouvant être obtenues par la question : « avez-vous quelque chose à nous signaler pour? Vaccins la veille ?

Toutes les informations obtenues seront notées sur le classeur de transmission pour les multi- accueil et sur le cahier de transmission pour les Assistantes Maternelles. La directrice sera informée des éléments importants à son arrivée.

Tout incident ou problème de santé dans le courant de la journée sera signalé à *la directrice* qui donnera la conduite à tenir et préviendra les parents. En son absence, *l'éducatrice de jeunes enfants* est responsable et doit informer la directrice par téléphone, et suivre les protocoles. En l'absence de cette dernière c'est alors *l'auxiliaire de puériculture* qui devient responsable (uniquement pour le multi-accueil).

Les éléments médicaux (blessure, morsure, fièvre...) ainsi que les soins prodigués et le traitement administré à l'enfant seront notés sur le classeur de transmission ou le cahier de transmission afin de conserver des « traces » et de transmettre aux familles des informations précises au moment du départ. La directrice jugera s'il est nécessaire de prévenir par téléphone les familles immédiatement, et si ces dernières doivent venir chercher l'enfant. En cas de problème très important (grosse chute, fracture,..) un rapport écrit sera demandé aux témoins.

4. TABLEAU D'ADMINISTRATION DU PARACETAMOL DOLIPRANE – EFFERALGAN

DOLIPRANE sachet et/ou suppositoire

<u>Dose</u>	<u>Poids de l'enfant</u>	<u>Posologie sachet suppositoire</u>
100 mg	6 à 8 kg	4 prises par jour toutes les 6 heures
150 mg	8 à 12 kg	
200 mg	12 à 16 kg	
300 mg	16 à 30 kg	

DOLIPRANE à 2,4 % ou EFFERALGAN à 3 % en suspension

- Utiliser le doseur gradué selon le poids de l'enfant.
- Voir la notice et vérifier la date d'ouverture du flacon et la date de péremption.

EFFERALGAN Sachet

60 mg par kg et par 24 heures en 4 prises de 15 mg par kg

<u>Dose</u>	<u>Poids de l'enfant</u>	<u>Posologie sachet suppositoire</u>
80 mg	5 à 6 kg	1 à 4 prises par jour maximum
150 mg	8 à 12 kg	
250 mg	12 à 17 kg	

EFFERALGAN Suppositoire

<u>Dose</u>	<u>Age de l'enfant</u>	<u>Posologie sachet suppositoire</u>
80 mg	1 à 4 mois	1 à 4 prises par jour maximum
150 mg	6 à 24 mois	
300 mg	4 à 9 ans	

Sauf si allergie : donner de l'Ibuprofène (Advil) ; enfant de 3 mois = 1 dose poids / 6 h ou Aspégic 50 mg/kg/24h en 4 prises

Si vomissements : Doliprane en suppositoire 60 mg/kg/24h en 4 prises

Si diarrhées : Doliprane à 2,4 % ou Efféralgan à 3,6 % en suspension, 1 dose poids 4 prises par jour toutes les 6 heures

Utiliser le doseur gradué selon le poids de l'enfant.

5. Conduites à tenir

↳ Bronchiolite ou d'asthme

- Avant de revenir en crèche, l'enfant doit être examiné par un médecin pour tout épisode de bronchiolite ou d'asthme, et en cas de suspicion de récurrence.
- L'enfant doit être âgé de plus de trois mois. Vu les risques encourus, un enfant de moins de 3 mois, atteint de bronchiolite ou d'asthme, ne peut être accueilli en crèche.
- Lors d'un épisode de bronchiolite ou d'asthme, s'assurer que les parents sont bien joignables au cours de la journée en cas d'aggravation ou de trop grand inconfort de l'enfant.
- S'assurer que l'enfant ne présente pas de signes de gravité :
 - Détresse respiratoire : tirage, polypnée (sup. à 60 par mn), cyanose, sueur, apnées, battement des ailes du nez
 - Troubles de la conscience
 - Difficultés alimentaires
 - Température élevée

Surveillance de l'enfant

Evaluation régulière de l'enfant : noter dans le cahier de transmission ou une fiche

- La température et les heures de prise
- Les signes respiratoires : évaluer la fréquence, toux rauque, sifflante
- Les difficultés alimentaires
- Les prises de médicaments, heure et quantité

Rappel des parents en cas d'aggravation ou de trop grand inconfort de l'enfant

Parade à la contamination

- **Renforcement des règles d'hygiène habituelles :**
 - Lavage des mains au savon, désinfection avec une solution alcoolisée
 - Désinfection des jouets et des surfaces à l'eau de javel
 - Aération des pièces
- **Protéger les autres enfants de la contamination**
 - Si infection, l'asthme n'est pas infectieux mais l'enfant asthmatique est plus fragile pour les infections ORL transmises par les autres.

↳ Hyperthermie le matin à l'arrivée

- Si le parent signale à l'arrivée de l'enfant **une température supérieure ou égale à 38°C au Multi-Accueil et 38°C en crèche familiale : l'enfant repart avec les parents.**

↳ Cas de refus à l'arrivée

- **Une fièvre modérée inférieure à 38°C** pourra permettre l'accueil de l'enfant. Il sera demandé au parent le traitement pris, l'heure, la posologie, et les autres symptômes que présente l'enfant. Une surveillance toute particulière (Contrôle de la température au plus tard dans les deux heures qui suivent l'arrivée de l'enfant ou plus rapidement s'il présente des signes évocateurs d'hyperthermie – *Rappel : la température se contrôle après 30 min de repos, et jamais après un repas*) sera portée à l'enfant et la famille sera tenue informée de l'état de santé de l'enfant et le cas échéant il sera demandé à la famille de venir le chercher.

N.B. : Un enfant ayant eu une vaccination la veille doit faire l'objet d'une surveillance de la température, au plus tard 2 heures après son arrivée, avant le repas, et au lever de sieste.

- Présence de boutons pouvant évoquer une maladie contagieuse
- Maladie infantile contagieuse déclarée
- Conjonctivite non traitée
- Muguet non traité
- Retour à la structure d'accueil ou chez l'Assistante Maternelle après une maladie contagieuse sans certificat médical de non contagion ou de reprise.

En cas d'hésitation, téléphoner à la directrice qui prendra la décision.

↳ Traitement à donner

Les traitements prescrits matin et soir seront donnés par les parents. Les traitements prescrits pour midi et 16h seront administrés au Multi- Accueil ou au domicile de l'Assistante Maternelle **uniquement avec une ordonnance du médecin.**

Si l'enfant reçoit un traitement matin et soir, les parents sont tenus de le signaler et de fournir le double de l'ordonnance pour éviter le surdosage ou une incompatibilité si un traitement est donné à la Crèche ou chez l'Assistante Maternelle et pour permettre de mieux surveiller l'état de santé de l'enfant.

↳ Conduite générale à tenir en cas d'incident

A) Au Multi- Accueil:

1. Garder son calme, ne jamais laisser l'enfant seul, éviter de le mobiliser et ne pas oublier les autres enfants (les confier à une personne d'un autre groupe).
2. Appeler la puéricultrice ou en son absence l'éducatrice de jeunes enfants (qui préviendra la puéricultrice) qui décidera s'il faut appeler les pompiers ou le SAMU.
3. Contacter les pompiers ou le SAMU si nécessaire ; détailler le contenu d'appel.
4. Apporter le matériel médical nécessaire à la puéricultrice (compresses, antalgiques, désinfectant,....).
5. Seules les personnes utiles restent auprès de l'enfant.
6. La puéricultrice une fois la situation stabilisée contactera les parents pour les informer.
7. Faire des transmissions orales et écrites détaillées sur les circonstances de l'accident, les gestes effectués, les personnes prévenues.

B) Au domicile des Assistantes Maternelles

1. Garder son calme, ne jamais laisser l'enfant seul, éviter de le mobiliser, ne pas oublier les autres enfants (les garder à côté de soi).
2. Appeler la directrice de la Crèche Familiale, qui décidera s'il faut appeler les pompiers ou le SAMU.
3. Contacter les pompiers ou le SAMU, détailler le contenu de l'appel.
4. Faire des transmissions orales et écrites détaillées sur les circonstances de l'accident, les gestes effectués, les personnes prévenues.

↳ Que doit-on dire lorsqu'on appelle le SAMU ou les pompiers ?

1. Identité de la personne qui appelle et sa fonction
2. Description sommaire des circonstances de l'accident et de l'état de l'enfant, des premiers soins effectués
3. Dans le cadre du Multi- Accueil : Une personne va les attendre et les guider jusqu'à l'enfant pour ne pas perdre de temps.

↳ Erythème fessier

L'érythème fessier se produit lorsque la peau de l'enfant macère trop longtemps dans l'urine ou les selles, ou si les selles sont plus liquides ou plus acides, ou au moment des poussées dentaires. Cela s'observe surtout pendant la période où l'enfant porte des couches. La peau devient rouge surtout au niveau des plis et des fissures peuvent apparaître.

Conduite à tenir :

- Hygiène stricte des mains avant et après le change
- Change régulier et plus fréquent
- Bien sécher après un nettoyage minutieux à l'eau et au savon
- **Appliquer la crème donnée par les parents avec l'ordonnance**

Au bout de 48 heures de traitement, si aucun signe d'amélioration n'apparaît, on conseillera aux parents de consulter leur médecin traitant.

Pour les mycoses ou pour les surinfections bactériennes, le traitement sera établi par le médecin traitant.

↳ Hyperthermie

Si la température est comprise entre 38° ET 39°, donner :

Doliprane : 1 dose de poids

Sauf si allergie au paracétamol, donner alors Ibuprofène (Advil) (Enfants de + de 3 mois, 1 dose de poids) ou Aspégic : 1 sachet de 100mg

Si vomissements utiliser les suppositoires de Doliprane (respecter la posologie en fonction de l'âge et du poids de l'enfant)

Si diarrhées : donner Doliprane en sirop

Voir le tableau d'administration, du paracétamol précédent page 7

TOUJOURS VERIFIER SI PRISES ANTERIEURES D'ANTIPYRETIQUES

A) Au Multi-Accueil :

DECOUVRIR, FAIRE BOIRE L'ENFANT (Quitter le « body » qui empêche les mécanismes de thermolyse) et PREVENIR LA FAMILLE.

B) A la Crèche Familiale :

- prendre la température avec un thermomètre rectal
- déshabiller l'enfant, le laisser en couche et body
- ne pas surchauffer la chambre : température à 18°- 20°
- donner à boire de l'eau à volonté à la température ambiante
- surveiller l'état de santé et le sommeil de l'enfant
- prévenir les parents
- contrôler la température toutes les 4 heures au moins

Si l'enfant a une température supérieure ou égale à 38°C

- Donner le médicament prescrit par le médecin et fourni par les parents *médicament à renouveler selon le poids de l'enfant. Pour les sirops antipyrétiques (contre la fièvre), la date d'ouverture doit être notée obligatoirement sur le flacon. L'aspirine (ASPEGIC) et les anti-inflammatoires (ADVIL) ne doivent être donnés aux enfants que suite à la consultation chez le médecin pour l'affection en cours.*
- Faire des enveloppements frais, mais pas froids sur les bras et les jambes (si besoin donner un bain de 2 degrés inférieurs à la température corporelle, à condition qu'elle ait déjà baissé).
- Asperger le visage de l'enfant ou utiliser un brumisateur d'eau, éventuellement utiliser un ventilateur.
- **Reprendre la température au bout d'une heure :**
 - Si elle n'a pas baissé, contacter à nouveau les parents et prévenir la directrice de la Crèche.
 - Si personne n'est joignable, appeler le médecin traitant de l'enfant.
- **Surveiller les signes associés à la température :**
 - pâleur, diarrhées, vomissements, pleurs de douleur, gémissements, éruptions cutanées ou très grosse fatigue **doivent motiver une consultation médicale rapide.**

Le médecin permettra ou non le maintien de l'enfant en crèche.

SIGNES DE GRAVITE

- enfant apathique, amorphe, très pâle, peu réactif
- difficultés respiratoires
- vomissements incoercibles avec intolérance alimentaire totale
- selles liquides et fréquentes
- convulsions
- signes de déshydratation

Ces signes de gravité doivent faire appeler un médecin en urgence ou le SAMU et avertir immédiatement les parents.

NOTER SUR LE CAHIER DE TRANSMISSION OU UNE FICHE

- la température ainsi que les heures où elle a été prise,
- l'heure d'administration et le nom du médicament
- les signes associés

PARADE A LA CONTAMINATION (si la température est due à une maladie contagieuse)

- **Renforcement des règles d'hygiène habituelles :**
 - lavage des mains au savon, désinfection avec une solution alcoolisée
 - désinfection des jouets et des surfaces à l'eau de Javel
 - aération des pièces
- **Protéger les autres enfants de la contamination**

Si l'enfant était contagieux, ne l'accueillir qu'avec un certificat médical attestant la possibilité de sa réintégration en crèche.

Protocole de décontamination des thermomètres

Après la prise de la température de l'enfant par voie rectale, il est conseillé de procéder de la manière suivante :

- Nettoyage à l'eau et savon du thermomètre
- Ne pas utiliser d'alcool car ce produit à un spectre insuffisant pour éliminer tous les agents pathogènes
- Utiliser une solution chlorée : eau de Javel liquide, diluée 10 fois (soit un volume d'eau de Javel pour 9 volumes d'eau froide). Laisser tremper un quart d'heure le thermomètre dans cette solution, rincer à l'eau et sécher

Les structures d'accueil collectif peuvent utiliser des housses à usage unique pour chaque prise de température par voie rectale.

↪ Convulsions

Lorsqu'elles se produisent, l'enfant ne contrôle pas ses gestes. Il peut alors se blesser, avaler de travers, s'étouffer. Dans le but d'éviter des complications, l'enfant doit être couché en position latérale de sécurité (PLS).

A utiliser en cas de vomissements, de pertes de connaissances, convulsions,...

ATTENTION

Chez le nourrisson les convulsions peuvent se manifester par :

- révulsions des yeux, clignements des paupières, petits tremblements des extrémités ou d'un membre.

La professionnelle présente ou l'assistante maternelle met l'enfant en position latérale de sécurité et appelle le SAMU, puis prévient la famille.

Si les convulsions persistent au-delà de 3 mn, appeler le SAMU ou les pompiers. Mettre l'enfant en PLS.

↳ Troubles digestifs

➤ En cas de vomissements

Définition : expulsion violente par la bouche des matières contenues dans l'estomac.

Conduite à tenir :

- Donner de **l'eau à boire régulièrement** ou au mieux un soluté de réhydratation, Adiaril : 1 sachet pour 200 ml d'eau, au début à la petite cuillère puis par petites quantités et souvent.
- **Ne pas donner de lait ni de jus de fruits**
- **Prévenir les parents**
- Observer et surveiller **l'état général de l'enfant** : agitation, pleurs, pâleur, fièvre, trop calme...

NOTER SUR LE CAHIER DE TRANSMISSION OU SUR UNE FICHE

- Dans quelle circonstance : avant ou après le repas ; noter l'heure du repas
- Le contenu du vomissement du lait caillé ou des restes de repas
- La fréquence des vomissements
- Les signes associés

Signes de gravité :

- Pâleur, apathie, signe de déshydratation, éruption cutanée
- Vomissements fréquents, diarrhée
- Température élevée

Ces signes de gravité doivent faire appeler un médecin en urgence ou le 15 et avertir immédiatement les parents

PARADE A LA CONTAMINATION (si les vomissements sont dus à une maladie contagieuse)

- **Renforcement des règles d'hygiène habituelles :**
 - Lavage des mains au savon, désinfection avec une solution alcoolisée
 - Désinfection des jouets et des surfaces à l'eau de Javel
 - Aération des pièces
- **Protéger les autres enfants de la contamination**

Se référer aux explications concernant les mesures d'hygiène préventives et renforcées en annexe n°1.

Si l'enfant était contagieux, ne l'accueillir qu'avec un certificat médical attestant la possibilité de sa réintégration en crèche.

➤ En cas de diarrhées

Définition : Selles liquides, fréquentes et plus ou moins abondantes.

Conduite à tenir :

- **Donnez de l'eau à boire régulièrement** ou mieux un soluté de réhydratation, Adiaril : 1 sachet pour 200 ml d'eau, au début à la petite cuillère, puis souvent en petites quantités
- **Ne pas donner de biberon de lait, ni de laitage, ni de jus de fruits**
- **Proposer un régime constipant** : riz, compote de pommes-coings ou de pommes-bananes
- **Changer l'enfant fréquemment** et protéger la peau pour éviter un érythème fessier
- **Prévenir les parents**
- **Observer** et surveiller **l'état général de l'enfant** : agitation, pleurs, pâleur, enfant trop calme, hyperthermie
- **Observer** et **noter la fréquence des selles**, leur couleur ou une éventuelle présence de sang ou glaires

En cas de détérioration de l'état de santé de l'enfant, **appeler le médecin et avertir les parents.**

Signes de gravité :

- Pâleur, apathie, signes de déshydratation, éruption cutanée
- Vomissements fréquents, diarrhée persistante
- Température élevée

Ces signes doivent faire appeler un médecin en urgence ou le 15 et avertir immédiatement les parents et la directrice de la crèche.

➔ Chute

Si perte de connaissance :

Laisser l'enfant sur place, le mettre en position latérale de sécurité et appeler immédiatement le SAMU 15 ou les POMPIERS le 18, ou le 112 d'un portable.

Exception à la PLS : en cas de risque de fracture cervicale, ne pas bouger le blessé jusqu'à l'arrivée du SAMU.

Sans perte de connaissance :

1°) Avec traumatisme crânien : « Toute chute sur la tête peut être dangereuse »

Mettre l'enfant au calme, surveiller son comportement.

Signes particulièrement inquiétants :

- Perte de connaissance immédiate ou retardée
- Modification du comportement, somnolence
- Vomissements
- Saignement extériorisé ou intériorisé

Conduite à tenir : TOUJOURS NOTER la zone d'impact sur le crâne, la hauteur de la chute et la nature du sol.

Même si aucun signe inquiétant n'apparaît, toujours informer les parents.

La surveillance d'un traumatisme crânien est clinique. Toute modification du comportement dans les deux jours suivants doit entraîner un bilan médical.

2*) Si suspicion fracture :

Suite à la chute ou choc important : fracture de membre ? traumatisme crânien ?

↳ y-a-t-il fracture de membre ?

- vérifier la mobilisation spontanée et non douloureuse des 4 membres
- palper les clavicules

↳ y-a-t-il traumatisme crânien ? (selon l'importance du choc et de l'impact sur la tête)

En cas de perte de connaissance immédiate ou (pire) secondaire

- **Appeler le SAMU et prévenir les parents et la directrice.**
- **Au moindre doute, prévenir les parents**
- **Si les parents ne sont pas joignables : appeler le pédiatre de la Crèche ou le médecin de l'enfant pour la conduite à tenir**
- **Si pédiatre n'est pas joignable, appeler le SAMU ou l'hôpital service urgences pédiatriques.**

Signes devant inquiéter :

- Vomissement.
- Toute anomalie oculaire non préexistante (strabisme, inégalité pupillaire, asymétrie des fentes palpébrales...)
- Trouble de l'équilibre
- Somnolence anormale
- Tout comportement inhabituel
- Saignement extériorisé ou intériorisé

En attendant le SAMU

- Coucher l'enfant en position latérale de sécurité (PLS). Une personne doit toujours rester à ses côtés. L'enfant doit être rassuré et materné.
Ne rien lui administrer par la bouche, ni autrement.

EXCEPTION à la PLS : *en cas de risque de fracture cervicale, ne pas bouger le blessé jusqu'à l'arrivée du SAMU ;*

3*) Si plaies :

- Petite plaie : laver avec eau et savon, désinfecter avec Diaseptyl ou Biseptine, recouvrir d'un pansement. (la biseptine étant légèrement alcoolisée pique)
- Si saignements importants : comprimer la plaie.
- Si une suture paraît indiquée, mettre un pansement protecteur (compresse de gaze) avant déplacement de l'enfant

Puis prévenir les parents

4*) Si bosses :

Si bosse sans plaie : appliquer du froid (glaçons dans gant de toilette humidifié).

5°) Si saignement de nez :

- Ne pas pencher la tête de l'enfant en arrière
- Comprimer la narine avec le doigt pendant 15 mn

Prévenir les parents à leur arrivée, préciser la narine qui a saigné.

6°) Si plaie ou saignement buccal :

- Rincer à l'eau pour visualiser l'origine du saignement (lèvres, joues, langue)
 - Si plaie superficielle, appliquer du froid (glaçon dans gant de toilette)
 - Si plaie trop importante, il sera peut-être nécessaire de faire un point au plus tôt.
Prévenir les parents afin qu'ils prennent contact avec leur médecin. Si le saignement tarde à s'interrompre, comprimer avec une compresse.
- Dent cassée sans saignement : avertir les parents du choc lorsqu'ils viennent chercher l'enfant.
- Dent luxée, impactée, expulsée, prévenir les parents afin qu'ils prennent contact le plus rapidement possible avec leur chirurgien dentiste pour un contrôle radio de la blessure et éventuellement une médication.

↳ Les allergies

Toute allergie alimentaire, médicamenteuse ou autre, doit être signalée par les parents et par écrit.

Un protocole écrit doit être rempli par le médecin de l'enfant ou l'allergologue et remis dans sa trousse d'urgence qui doit être toujours fournie et à proximité, avec le numéro de téléphone du médecin de l'enfant.

En cas de manifestation d'allergie :

- Prévenir les parents et la puéricultrice
- Si les parents/la puéricultrice ne sont pas joignables, prévenir le Docteur Lecaillier
- Si enfant inquiétant, appeler le SAMU : ou les urgences de l'hôpital.

Signes inquiétants :

- Œdèmes du visage, de la bouche, des yeux
- Urticaire généralisé
- Pâleur importante
- Perte de connaissance, état de choc.

En attendant l'arrivée des secours, la surveillance de l'enfant est assurée. L'enfant est placé en position latérale de sécurité, rassuré et materné.

↳ Piqûres d'insectes

Repérer la trace de la piqûre, refroidir avec un glaçon (piqûre d'abeilles, de guêpe, de frelon).

Après désinfection à la biseptine, appliquer sur :

- Piqûres d'abeilles, de guêpes : pommade Locapred
- Morsure de serpent ou piqûres très importantes :
 - Utiliser l'Aspivenin immédiatement après la morsure (matériel dans la pharmacie)

- Apis dose (homéopathie) : 1 dose au moment de la piqûre, puis 1 dose une heure après.

Puis prévenir les parents

Si malaise important ces signes peuvent évoquer une réaction allergique ou un choc :

Perte de connaissance, cyanose des extrémités, pâleur, sueurs, troubles de la conscience, gêne respiratoire, pouls imperceptible, œdème, éruption généralisée, troubles digestifs, gonflement des lèvres, des extrémités chez les tous petits...

Ces signes peuvent être avant-coureurs d'un choc grave.

↳ **Réaction allergique avec risque d'œdème de Quincke**

SAMU 15.

Prévenir les parents.

Si extrême urgence : ANAPEN.

↳ **Inhalation de corps étranger**

Passage d'un corps étranger, solide ou liquide dans les voies respiratoires.

Signes d'appel : Quintes de toux violentes et prolongées, difficulté à respirer ou parfois aucun signe.

Laisser l'enfant debout ou assis, car il existe des risques de déplacements du corps étranger.

Appeler immédiatement le médecin traitant ou le médecin de crèche ou le SAMU.

Prévenir les parents même si la toux s'arrête (le corps étranger peut être bloqué dans une bronche).

↳ **Absorption de produits toxiques**

Ne pas faire vomir

Ne rien faire boire

TELEPHONER AU CENTRE ANTI POISON 03.88.37.37.37 et SUIVRE LES CONSIGNES

Préciser :

- La nature et la marque du produit
- La quantité absorbée
- L'heure d'absorption
- Le poids et l'âge de l'enfant

Appeler les parents

↳ Brûlures

- Très superficielles

- Refroidir la brûlure en la passant sous l'eau froide
- Appliquer de la pommade Biafine

- Superficielles

- Refroidir la brûlure en la passant sous l'eau froide pendant 15 minutes.
- Envelopper la partie brûlée dans des compresses stériles imbibées de sérum physiologique.
- Donner du sirop d'Effergal (1 dose de poids) pour soulager la douleur.
- Puis téléphoner aux parents pour amener l'enfant en consultation chez un médecin.

- Très importantes

- Appeler le SAMU 15 (précédé du 0) ou les pompiers 18. Prévenir les parents.
- Ne rien faire, ne rien appliquer comme produit.
- On peut simplement envelopper la région brûlée avec du tulle gras recouvert de compresses stériles.

↳ En cas d'insolation

Les signes principaux sont :

- Hyperthermie
- Vomissements
- Céphalées

→ Donner Aspegic ou Antarène ou Effergal (cf protocole hyperthermie) + Adiaril (cf protocole vomissements)

→ Ensuite, allonger au calme, à l'ombre, au « frais »

Puis prévenir les parents.

↳ Spasme du sanglot

Il survient chez l'enfant qui pleure et qui bloque sa respiration. Il s'accompagne de perte de connaissance parfois.

L'enfant devient bleu, cyanosé (bleu). Il n'a pas de reprise respiratoire. A l'extrême, ses yeux peuvent se révulser, et il peut tomber en arrière.

Conduite à tenir :

- Allonger l'enfant
- Tapoter sur le sternum pour induire sa reprise respiratoire
- Le laisser se reposer (Ne pas s'affoler). Il ne risque rien

↳ Grippe à nouveau virus grippal A (H1N1) : protocole de surveillance

Vigilance par rapport à un enfant présentant les symptômes d'un syndrome respiratoire aigu de survenue brutale.

- Température (à partir de 38°) ou courbature ou asthénie
- Toux (et éventuellement des symptômes associés : nez qui coule et éternuements) ou dyspnée

Si symptômes : enquête du milieu et des conditions de vie.

Signaler immédiatement ces symptômes à la directrice de la structure qui selon le cas transmettra le signalement au médecin référent de la structure et à la coordinatrice.

Port d'un masque de la part de la personne ou de l'enfant porteurs de ces symptômes.

Vigilance par rapport au lavage des mains des enfants et de l'adulte (au moment de la prise de ses fonctions et avant tout contact et soins auprès des enfants).

Mesures d'hygiène préventives

L'application des règles d'hygiène tient une place essentielle dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité. **Une application rigoureuse de ces mesures permet de prévenir la contamination par des agents infectieux et de s'opposer à leur propagation.** Elles doivent être appliquées au quotidien aux enfants et aux adultes, même en dehors d'infection déclarée.

1 Hygiène des locaux, du matériel, du linge et de l'alimentation

a) Hygiène des locaux

- > Nettoyer tous les jours les surfaces lavables sans oublier :
 - Les robinets.
 - Les poignées de porte.
 - Les loquets.
 - Les chasses d'eau.
 - Les tapis de sol.

- > Ne pas surchauffer les locaux : limiter la température de la structure à 18-20°C maximum.

- > Aérer régulièrement – deux fois par jour – les pièces accueillant des enfants (exceptés les jours de haut niveau de pollution dans les zones sensibles).

b) Hygiène du matériel et du linge

- > Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier :
 - Les pots qui doivent bien sûr être individuels.
 - Les jouets.
 - Le matériel de cuisine : vaisselle, matériel électroménager, plateau et chariot...

- > Changer le linge dès que nécessaire (les bavettes ou serviettes sont bien sûr individuelles).

- > Vider et laver tous les jours les poubelles et autres conditionnements.

- > Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et en savon.

c) Hygiène de l'alimentation

- > Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène alimentaire dans la préparation et la distribution des repas (prévues par l'arrêté du 29 septembre 1997).

2

Hygiène individuelle du personnel et des enfants

a) Hygiène des mains

Le lavage des mains est un geste essentiel car la contamination *manu portée* est responsable de nombreuses infections.

Pour le personnel il doit être répété très souvent dans la journée et particulièrement :

- Avant tout contact avec un aliment.
- Avant chaque repas.
- Avant et après chaque change.
- Après avoir accompagné un enfant aux toilettes.
- Après être allé aux toilettes.
- Après chaque contact avec un produit corporel (selles, écoulement nasal...).
- Après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué.

> Il se fait avec un savon liquide ou une solution hydroalcoolique pendant 30 secondes. La solution hydroalcoolique est recommandée en cas de gastroentérite.

> Le séchage des mains doit être soigneux, de préférence avec des serviettes en papier jetables.

> Les ongles doivent être coupés courts et brossés régulièrement avec une brosse nettoyée et rincée.

Pour les enfants, il doit être pratiqué :

- Avant chaque repas.
- Après être allé aux toilettes.
- Après manipulation d'objets possiblement contaminés (terre, animal...).

b) Hygiène vestimentaire du personnel

> Il est important de porter des vêtements de travail propres et fréquemment renouvelés.

Mesures d'hygiène renforcées

En cas de maladie contagieuse identifiée dans la collectivité, l'application des mesures d'hygiène courantes doit être vérifiée et maintenue. Des mesures d'hygiène renforcées doivent également être appliquées **pour minimiser le risque de développement d'une épidémie ou l'endiguer.**

En cas de tuberculose ou d'infection invasive à méningocoque dans la collectivité, les mesures de prophylaxie¹¹ se feront en liaison avec le médecin de santé publique de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

Les mesures d'hygiène renforcées varient **selon le mode de transmission et le germe en cause ; elles sont habituellement ponctuelles et limitées dans le temps.**

1

Contamination par les selles

- > Lavage soigneux des mains, de préférence avec une solution hydroalcoolique, particulièrement après passage aux toilettes, après avoir changé un enfant, avant la préparation des repas et des biberons et avant de donner à manger aux enfants. Ce lavage de mains demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection.
- > Manipuler tout objet ou matériel souillé par des selles avec des gants jetables. Les placer dans des sacs fermés afin qu'ils soient lavés puis désinfectés. Le matériel souillé (gants jetables...) sera jeté dans une poubelle munie d'un couvercle actionné de préférence de manière automatique (à pédale).
- > Nettoyer soigneusement les matelas de change et les lits souillés.

2

Contamination par les sécrétions respiratoires

- > Se couvrir la bouche en cas de toux.
- > Se couvrir le nez en cas d'éternuements.
- > Se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, jetés dans une poubelle munie d'un couvercle.
- > Cracher toujours dans un mouchoir en papier à usage unique.
- > Se laver les mains minutieusement, particulièrement après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué ou après avoir mouché un enfant malade.
- > Laver les surfaces, jouets et autres objets présents dans les lieux fréquentés par l'enfant malade.
- > Les personnes enrhumées ou qui toussent peuvent éventuellement porter un masque lors de tout contact rapproché avec un enfant (change, alimentation...).

11/ Ces mesures visent à empêcher l'apparition et la propagation d'une maladie chez une autre personne, même si celle-ci ne présente aucun symptôme.

3

Contamination à partir de lésions cutanées ou cutanéomuqueuses

- > Se laver les mains minutieusement.
- > Utiliser des gants jetables à usage unique pour effectuer les soins d'une lésion cutanée (plaie sanglante, plaie infectée, impétigo...). Les gants seront jetés et les mains lavées avant de toucher tout autre objet (cahier, crayon, téléphone...).
- > La lésion cutanée doit être protégée par un pansement. Le matériel de soin sera jeté dans une poubelle munie d'un couvercle.
- > En cas de conjonctivite : nettoyer chaque oeil avec une nouvelle compresse qui doit être jetée dans une poubelle munie d'un couvercle. Se laver les mains avant et après chaque soin.
- > En cas d'infections du cuir chevelu (teigne, poux, impétigo...) : laver soigneusement les taies d'oreiller et objets utilisés pour coiffer l'enfant (peigne, brosse) avec un produit adapté.
- > En cas de verrues : nettoyer soigneusement les sols et les tapis de gymnastique si les enfants y ont marché pieds nus. Il est de toutes façons préférable de ne pas mettre les enfants pieds nus.

4

Contamination par du sang ou d'autres liquides biologiques infectés

- > En cas de plaie, lors de soins dispensés, se laver les mains et porter des gants jetables.
- > Désinfecter les surfaces et le matériel souillés.
- > En cas de contact avec la peau, nettoyer immédiatement à l'eau et au savon, rincer puis désinfecter.
- > En cas de contact avec une muqueuse, rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau.

ANNEXE 2 : Liste des motifs d'éviction de la crèche familiale et de la collectivité

Une mesure d'éviction est prononcée selon l'obligation réglementaire pour les pathologies suivantes :

- Angine à streptocoques
- Coqueluche
- Hépatite A
- Impétigo
- Infections invasives à méningocoque
- Oreillons
- Rougeole
- Scarlatine
- Tuberculose
- Gastro-entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique et Gastro-entérite Shigelles.

La décision d'éviction et de retour du mode d'accueil (familial ou collectif) se fait sur avis médical.

Une ordonnance d'antibiotiques n'est ni une pièce justificative, ni un argument facilitant la réadmission de l'enfant.

Pour certaines pathologies ne nécessitant pas l'éviction, la fréquentation des autres enfants est déconseillée à la phase aiguë de la maladie.

Cette décision, prise au cas par cas, est du ressort du responsable de structure et doit être conditionnée par le confort de l'enfant, notamment si les symptômes sont sévères.

Liste non exhaustive des pathologies nécessitant une éviction au moment de la phase aiguë ou si les symptômes sont sévères:

- Angine
- Bronchiolite
- Bronchite
- Conjonctivite
- Fièvre typhoïde et paratyphoïde
- Gale
- Gastro-entérite
- Grippe
- Herpès (de type 1)
- Méningite virale
- Otite (moyenne aiguë)
- Poliomyélite
- Roséole
- Rubéole
- Teignes
- Varicelle

Maladies contagieuses – évictions

COQUELUCHE

Malades : trente jours d'éviction à compter du début de la maladie.

Sujets au contact : pas d'éviction.

DIPHTÉRIE

Malades : trente jours d'éviction à compter de la guérison clinique. Ce délai peut être abrégé si deux prélèvements rhino-pharyngés pratiqués à huit jours d'intervalle sont négatifs.

Sujets au contact : pas d'éviction

- vaccinés : une injection de rappel;

- non-vaccinés :

- mise en route immédiate de la vaccination,
- prélèvements de gorge.

Antibiothérapie pendant sept jours en cas de prélèvement positif.

MÉNINGITE A MÉNINGOCOQUE

Malades : éviction jusqu'à guérison clinique.

Sujets au contact : pas d'éviction. Prophylaxie médicamenteuse et, en cas de méningite du groupe A ou C, vaccination chez les sujets ayant un contact fréquent avec le malade : famille, voisins de dortoir, camarades habituels, voisins de classe, éventuellement toute la classe.

POLIOMYÉLITE

Malades : éviction jusqu'à absence de virus dans les selles.

Sujets au contact : vaccination ou revaccination systématique de tous les élèves et de tout le personnel de l'établissement. Prélèvement des selles à l'initiative de l'autorité sanitaire.

ROUGEOLE, OREILLONS, RUBÉOLE

Malades : éviction jusqu'à guérison clinique.

Sujets au contact: pas d'éviction. La vaccination est recommandée chez les personnes non vaccinées et n'ayant pas eu antérieurement la maladie.

Dès qu'un cas de rubéole se déclare, les femmes en âge de procréer doivent en être informées. En ce qui concerne les femmes enceintes, une autorisation d'absence, ne pouvant excéder le début du quatrième mois de la grossesse, est alors accordée sur leur demande aux femmes présentant un test sérologique négatif de la rubéole.

INFECTIONS A STREPTOCOQUES HÉMOLYTIQUES DU GROUPE A

Malades: la réadmission est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant qu'ils ont été soumis à une thérapeutique appropriée.

Sujets au contact : pas d'éviction.

En cas de situation épidémique dans un établissement, prélèvements de gorge et antibiothérapie à l'initiative de l'autorité sanitaire.



FIÈVRES TYPHOÏDE ET PARATHYPHOÏDE

Malades : éviction jusqu'à guérison clinique

Sujets au contact : pas d'éviction. Renforcement des règles d'hygiène individuelle et collective.

INFECTION PAR LE V.I.H. (VIRUS DU SIDA) OU LE VIRUS DE L'HÉPATITE B

Pas d'éviction, ni des sujets atteints, ni des sujets au contact.

TEIGNES

Malades : éviction jusqu'à présentation d'un certificat attestant qu'un examen microscopique a montré la disparition de l'agent pathogène

Sujets au contact : dépistage systématique.

TUBERCULOSE RESPIRATOIRE.

Malades : éviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la négativation de l'expectoration.

Sujets au contact : pas d'éviction. Dépistage chez les enfants de la classe et les membres personnel ayant eu un contact avec le malade.

PÉDICULOSE

Malades : pas d'éviction si traitement.

Sujets au contact : pas d'éviction.

DYSENTERIE AMIBIENNE OU BACILLAIRE, GALE, SYNDROME GRIPPAL ÉPIDÉMIQUE, HÉPATITE A, IMPÉTIGO (ET AUTRES PYODERMITES), VARICELLE

Malades : éviction jusqu'à guérison clinique.

Sujets au contact : pas d'éviction.

VARICELLE

Malades : Eviction jusqu'à guérison clinique.

Sujets au contact : pas d'éviction.

Si tous les enfants gardés par l'assistante maternelle ont déjà eu la varicelle, s'il n'y a pas d'enfant « fragile » ; si les autres parents sont d'accord et si l'assistante maternelle l'accepte : l'enfant peut être gardé.

Arrêté du 3 mai 1989 (BO n°8 du 22 février 1990)



Plan National Canicule 2013

FICHE 4.6 : PARENTS ET ASSISTANTS MATERNELS

INTRODUCTION

La chaleur expose les nourrissons et les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide : ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus importante que celui de l'adulte) ; par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

Les parents et les personnes ayant la garde de jeunes enfants doivent être attentifs à :

AVANT L'ETE

Architecture et matériel

- s'assurer de la possibilité d'occulter les fenêtres pour éviter l'exposition au soleil (baisser les stores, fermer les volets, les rideaux),
- s'assurer de la possibilité de faire des courants d'air sans risque de nuisance pour l'enfant,
- voir si un aménagement spécifique dans une pièce plus fraîche est envisageable,
- s'assurer du bon fonctionnement du réfrigérateur et du congélateur,
- vérifier que le ventilateur ou le climatiseur fonctionnent.

Organisation et fonctionnement

- s'assurer d'une disponibilité en quantité suffisante de vêtements adaptés (légers, amples).

PENDANT UNE VAGUE DE CHALEUR

Organisation, fonctionnement et matériel

- fermer les volets et les rideaux, baisser les stores tant que la température extérieure est plus élevée que la température intérieure ; par contre, dès que la température extérieure baisse et devient inférieure à la température intérieure, ouvrir au maximum les portes et fenêtres et favoriser les courants d'air (attention : pour éviter les défenestrations accidentelles d'enfants, ne laissez jamais un enfant seul près d'une fenêtre ouverte ou sur un balcon).

Conseils individuels

- se protéger

- à l'intérieur, ne pas hésiter à laisser les bébés en simple couche, particulièrement pendant le sommeil et les jeunes enfants en sous-vêtements (sans les recouvrir d'un drap ou d'une couverture),
- ne jamais laisser seuls les enfants dans une pièce mal ventilée ou une voiture, même pour une courte durée,
- éviter de sortir les enfants à l'extérieur pendant les pics de chaleur, particulièrement s'il s'agit d'un nourrisson (moins de un an),
- prévoir d'emporter pour tout déplacement en voiture des quantités d'eau suffisante,



Plan National Canicule 2013

- en cas de sortie, les vêtir légèrement en préférant des vêtements amples, légers, de couleur claire sans oublier un chapeau.
- **se rafraîchir**
 - penser à mouiller les vêtements, pulvériser de l'eau sur le visage et les parties découvertes du corps avec un brumisateur ou un aérosol d'eau,
 - leur proposer des bains fréquents dans la journée (un à deux degrés au-dessous de la température corporelle). Attention, ne laissez jamais votre enfant seul et sans surveillance dans son bain, dans une pataugeoire ou dans une piscine,
 - les ventilateurs n'augmentent le rafraîchissement que si la peau est humidifiée.
- **boire et manger**
 - faire boire régulièrement aux enfants de l'eau (et pour les plus grands, des boissons fraîches) en plus du régime alimentaire habituel et même en l'absence de demande, en les aidant à boire.

SIGNES D'ALERTE

Les premiers signes du coup de chaleur associent :

- une fièvre,
- une pâleur,
- une somnolence ou une agitation inhabituelle,
- une soif intense avec une perte de poids.

Il faut :

- mettre l'enfant dans une pièce fraîche,
- lui donner immédiatement et régulièrement à boire,
- faire baisser la fièvre par un bain 1 à 2 °C au-dessous de la température corporelle.

SIGNES DE GRAVITE

- troubles de la conscience,
- refus ou impossibilité de boire,
- couleur anormale de la peau,
- fièvre supérieure à 40°C.

Il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15.



FICHE 4.6 BIS : DIRECTEURS ET PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

INTRODUCTION

La chaleur expose les nourrissons et les jeunes enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide : ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus importante que celui de l'adulte) ; par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

AVANT L'ETE

Architecture et matériel

- vérifier le fonctionnement des stores, des volets, du système de rafraîchissement ou de climatisation ou en prévoir l'installation,
- disposer d'au moins un thermomètre par salle,
- voir si un aménagement spécifique dans une pièce plus fraîche est envisageable,
- étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles,
- s'assurer du bon fonctionnement du réfrigérateur et du congélateur (glaçons).

Organisation et fonctionnement

- sensibiliser les professionnels au contact des jeunes enfants aux risques encourus lors d'un épisode de chaleur, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre,
- vérifier la possibilité de faire des courants d'air sans risque de nuisance pour l'enfant,
- veiller aux conditions de stockage des aliments.

PENDANT UNE VAGUE DE CHALEUR

Organisation, fonctionnement et matériel

- protéger les façades, fenêtres exposées au soleil : fermer les volets, stores, rendre les surfaces opaques ou réfléchissantes (coller éventuellement des couvertures de survie),
- fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée,
- maintenir les fenêtres fermées si la température extérieure est supérieure à la température intérieure,
- vérifier la température des pièces et avoir une solution de repli dans un endroit plus frais,
- provoquer des courants d'air quand la température à l'extérieur est plus basse qu'à l'intérieur du lieu de vie.

Conseils individuels

- se protéger

- à l'intérieur, ne pas hésiter à laisser les bébés en simple couche, particulièrement pendant le sommeil, et les jeunes enfants en sous-vêtements (sans les recouvrir d'un drap ou d'une couverture),



Plan National Canicule 2013

- éviter de sortir à l'extérieur pendant les pics de chaleur, particulièrement s'il s'agit d'un nourrisson,
- en cas de sortie, les vêtir légèrement en préférant des vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, sans oublier un chapeau, utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé),
- ne pas laisser un enfant dans un véhicule fermé.

- se rafraîchir

- privilégier les espaces rafraîchis (idéalement 5°C en dessous de la température ambiante) ou en permanence ombragés et frais (pas sous des verrières),
- proposer des bains fréquents dans la journée (avec une eau à 1 ou 2°C en dessous de la température corporelle),
- les ventilateurs n'augmentent le rafraîchissement que si la peau est humidifiée.

- boire et manger

- faire boire de l'eau régulièrement aux jeunes enfants en plus du régime alimentaire habituel et même en l'absence de demande, en les aidant à boire,
- veiller à la qualité de l'alimentation (chaîne du froid).

PARTICULARITES

Pour les enfants atteints de maladie chronique (asthme, mucoviscidose, drépanocytose, maladies rénales et cardiaques chroniques...), appliquer les recommandations spécifiques prévues en cas de fortes chaleurs.

SIGNES D'ALERTE

Les premiers signes du coup de chaleur associent :

- une fièvre,
- une pâleur,
- une somnolence ou une agitation inhabituelle,
- une soif intense avec une perte de poids.

Il faut :

- mettre l'enfant dans une pièce fraîche,
- lui donner immédiatement et régulièrement à boire,
- faire baisser la fièvre par un bain 1 ou 2°C au-dessous de la température corporelle.

SIGNES DE GRAVITE

- troubles de la conscience,
- refus ou impossibilité de boire,
- couleur anormale de la peau,
- fièvre supérieure à 40°C.

Il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15.

Sources bibliographiques :

- Arrêté du 3 mai 1989.
- Guide pratique des collectivités de jeunes enfants et maladies contagieuses (Assurance maladie novembre 2006).
- Conseils du CLIN et Antenne Régionale.
- Protocoles validés par le pédiatre référent de la crèche familiale docteur LECAILLIER.
- PLAN NATIONAL CANICULE (PNC) – Version 2013

Date de la dernière mise à jour : novembre 2013

Dr LECAILLIER

**Pédiatre référent de
la Crèche Familiale**

Madame Muriel CHARLES

**Directrice de la Crèche
Familiale**

Feuille d'émargement :

NOM et prénom de l'agent :

Atteste avoir pris connaissance des conduites à tenir et protocoles d'urgence et m'engage à les respecter.

Date :

Signature :



DECLARATION DE SINISTRE

CIRCONSTANCES DU SINISTRE

Date Heure

Lieu

DOMMAGES MATERIELS

Objets sinistrés	Age de l'objet	Evaluation approximative du dommage

BLESSES

Nom(s), prénom(s), adresse(s) et nature des blessures

.....
.....

Coordonnées de l'assurance des blessés :

Nom, adresse

.....

N° de contrat

TÉMOINS

Nom - prénom - Adresse

.....
.....
.....

DECLARANT

Nom, prénom du signataire de la déclaration :

.....

Fonction du signataire de la déclaration :

.....

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

A, le.....

Pour pratiquer l'automédication et le bon suivi de votre traitement en toute sécurité à domicile, votre pharmacien GIROPHARM vous conseille pour organiser votre armoire à pharmacie.

BIEN CHOISIR SON EMPLACEMENT

Pour conserver les médicaments dans des conditions optimales, votre armoire à pharmacie :

- doit être positionnée en hauteur, hors de portée des enfants et fermée à clé.
- doit être installée dans un endroit sec à l'abri de la lumière et de la chaleur (évitiez la salle de bain et la cuisine).

1 J'ORGANISE

Pour vous aider dans cette étape, votre pharmacien GIROPHARM met à votre disposition un dépliant regroupant les « 10 conseils clés de l'armoire à pharmacie ». Simples et pratiques à mettre en œuvre, ces conseils pourront être affichés ou glissés dans votre armoire.

Pensez à maintenir cette organisation au fil du temps !

Astuce

Vous pouvez classer les produits de votre armoire à pharmacie selon votre usage.

Par exemple :

- En fonction du symptôme (douleur, digestion, premiers secours, ...).
- En fonction de l'usager (nourrisson, enfant, adulte, vétérinaire, ...).
- En fonction de la présentation du médicament (sirop, pommade, tube d'homéopathie, ...).

ZOOM sur les médicaments génériques

Votre pharmacien inscrit, sur l'emballage des médicaments génériques, le nom du principe actif (molécule d'origine), mieux connu du grand public. En cas d'absence et afin d'identifier l'usage d'un médicament générique, vous pouvez consulter le moteur de recherche www.keimed.fr développé par Biogaran.

Les médicaments génériques sont :

- Aussi efficaces, car ils contiennent le même principe actif que les médicaments d'origine.
- Aussi sûrs, car ils sont soumis aux mêmes contrôles que les médicaments d'origine.
- De même composition en principe actif et de même dosage que les médicaments d'origine.

Certaines boîtes comportent des pictogrammes pour vous aider dans le bon usage et le bon suivi de votre traitement.



2 JE TRIE

Chaque médicament possède sur sa boîte une date de péremption à respecter. Il est donc conseillé d'effectuer un tri de votre armoire à pharmacie, 2 à 3 fois par an, en vérifiant chaque date de péremption, afin d'éviter l'usage de médicaments périmés.

ASTUCE : inscrivez la date d'ouverture sur vos flacons et notez la date de votre dernier tri !

Ayez le réflexe de retirer systématiquement de votre armoire à pharmacie :

- Les médicaments dépourvus de leur boîte et/ou de leur notice,
- Les médicaments dont vous ne vous souvenez plus de l'usage,
- Les collyres entamés (leur date de validité peut varier entre 15-30 jours ou 3 mois),
- Les antibiotiques (prescrits de façon personnalisée et ciblée),
- Et bien sûr, les médicaments périmés.

Les Notices

Prenez l'habitude de conserver systématiquement la boîte et la notice des médicaments. Elles contiennent toutes les informations utiles et nécessaires à leur bonne utilisation :

- Indications
- Contre-indications
- Posologie
- Effets indésirables
- Précautions d'emploi
- Grossesse et allaitement
- Effets sur la conduite de véhicules
- Allergies possibles
- Interactions avec les autres médicaments

3 JE RAPORTE

Les substances actives contenues dans les médicaments peuvent potentiellement avoir des effets néfastes pour l'environnement.

Ne jetez pas les médicaments non utilisés (périmés ou non) dans votre poubelle (déchets ménagers), dans les toilettes/lavabos ou dans la nature. Rapportez-les à votre pharmacie, qui les transmettra à Cyclamed*.

*Association qui collecte les médicaments ainsi que tout ou partie de leur emballage (selon les départements), et qui les élimine dans le respect des règles environnementales www.cyclamed.org.

Le geste de retour des médicaments non utilisés à la pharmacie, fait partie des règles de bon usage du médicament. Ces mesures contribuent à la sécurité sanitaire domestique.



VOTRE ARMOIRE A PHARMACIE = VOTRE POSTE DE PREMIERS SECOURS A DOMICILE

Affichez à proximité de votre armoire à pharmacie les numéros d'urgence afin de pouvoir réagir rapidement :
Samu 15 ou 112 (portable) ; Pompiers 18 ou 112 (portable).

Rangez, également à proximité, les cartes de groupe sanguin, les carnets de santé, ordonnances, calendrier de vaccination...

AFFICHER LES NUMÉROS D'URGENCE

N° de votre médecin traitant :

N° de votre pharmacien :

Samu : 15 ou 112 (portable)

Pompiers : 18 ou 112 (portable)

SOS Médecins : 3624

Centre antipoison : 0825.812.822

VOTRE PHARMACIEN GIROPHARM



Retrouvez tous les conseils experts de votre pharmacien Giropharm sur :

www.giropharm.fr

PO 3026 06/13

En partenariat avec



giro **p**harm

giro **p**harm



GUIDE PRATIQUE POUR VOTRE ARMOIRE À PHARMACIE

Fiche complémentaire aux « 10 CONSEILS DE L'ARMOIRE À PHARMACIE »



Demandez conseil à votre pharmacien Giropharm



PREMIERS SOINS, PREMIERS SECOURS

AFFICHER LES NUMÉROS D'URGENCE

N° de votre médecin traitant :

N° de votre pharmacien :

Samu : 15 ou 112 (portable)

Pompiers : 18 ou 112 (portable)

SOS Médecins : 3624

Centre antipoison : 0825.812.822

VOTRE PHARMACIEN GIROPHARM



Retrouvez tous les conseils experts de votre pharmacien Giropharm sur :

www.giropharm.fr

En partenariat avec


BIOGARAN
MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

giro**pharm**

C'est parti pour les activités en plein air, les balades, le jardinage, les départs en vacances ou en week end prolongé !

Certes votre valise, votre sac de voyage, votre panier de pique-nique feront partie de l'étape incontournable de vos préparatifs.

Toutefois, il convient de ne pas oublier votre trousse à pharmacie.

Votre pharmacien Giropharm vous sensibilise sur la nécessité de bien la composer, de façon personnalisée à vos besoins. Tout un chacun souhaite partir en ayant les moyens de pouvoir réagir de façon adaptée, en cas d'imprévu.

Votre pharmacien Giropharm vous informe aussi sur les gestes à adopter en cas de petites blessures, en amont d'une éventuelle consultation médicale.

QUELS PRODUITS POUR VOTRE TROUSSE À PHARMACIE ?

Son contenu varie selon votre destination (séjour à la mer, à la campagne, voyage en pays étrangers Afrique/Asie...), la durée de votre séjour, votre mode de transport, ainsi que les personnes concernées par l'usage de la trousse (enfants, personnes sous traitement...). Avec votre pharmacien Giropharm, composez votre trousse en choisissant les produits répondant à vos besoins. Cette liste, mentionnée à titre indicatif, et également disponible à l'intérieur de chacune des trousse Giropharm 2013.

LES MÉDICAMENTS OU DISPOSITIFS MÉDICAUX :

- 1 antalgique et antipyrétique (contre la fièvre)
ex : paracétamol,
- 1 antihistaminique (contre les réactions allergiques),
- 1 médicament contre la digestion difficile,
- 1 antispasmodique (en cas de douleurs abdominales),
- 1 antidiarrhœique,
- 1 antiémétique (contre les nausées et les vomissements),
- 1 pommade contre les coups et les bleus,
- 1 gel anti-inflammatoire (contre les traumatismes bénins, entorses, contusions),
- 1 boîte de patchs chauffants (contre les douleurs musculaires, lombaires),
- 1 pommade ou 1 spray contre les brûlures superficielles et/ou coups de soleil,
- 1 protection solaire, adaptée au type de peau et au type d'exposition,
- 1 pommade anti-démangeaisons,
- 1 spray anti-moustiques pour la peau, adapté à la destination et aux utilisateurs,
- 1 antiseptique local,
- 1 lavage oculaire et un antiseptique oculaire en dosettes,
- Un traitement anti-paludisme, si besoin selon destination.

LES PANSEMENTS :

- 1 boîte de pansements adhésifs de différentes tailles,
- 1 boîte de pansements hydrocolloïdes pour les ampoules,
- 1 boîte de compresses stériles,
- 1 rouleau de sparadrap,
- 2 bandes extensibles,
- 1 bande cohésive de contention (entorses, maintien),
- 1 boîte de tampons hémostatiques (pour stopper les saignements).

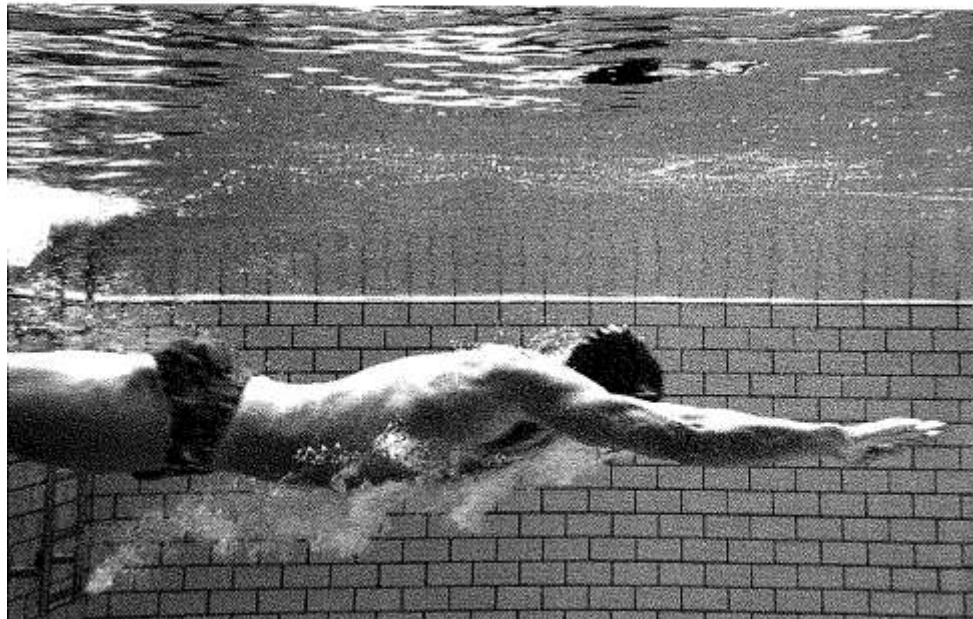
LES ACCESSOIRES :

- 1 thermomètre médical,
- 1 paire de ciseaux,
- 1 pince à épiler ou à écharde,
- 1 pompe à aspirer le venin,
- 1 paire de gants en vinyle,
- 1 couverture de survie,
- 1 boîte de préservatifs,
- 1 gel assainissant mains,
- 1 boîte de comprimés de désinfection de l'eau,
- 1 bouteille isotherme,
- Articles de compression pour jambes lourdes (en cas de longs voyages).

EN PÉDIATRIE

Si vous avez un bébé ou un enfant, pensez à prendre en plus :

- 1 antidouleur et antipyrétique (contre la fièvre) adapté à l'enfant,
- 1 solution de réhydratation orale (en cas de diarrhées importantes),
- 1 anti-moustiques adapté aux enfants et/ou aux nourrissons et/ou un traitement homéopathique pour apaiser les piqûres d'insectes,
- 1 boîte de sérum physiologique en dosettes,
- 1 antiseptique local non alcoolisé,
- Biberons, tétines de rechange,
- Lingettes
- Brumisateurs d'eau thermale
- Vêtements de rechange



COMMENT BIEN ORGANISER VOTRE TROUSSE À PHARMACIE ?

LES ÉLÉMENTS À PRIVILÉGIER :

Privilégiez les médicaments d'utilisation pratique tels que les comprimés à prendre sans eau, les formes orales solides (comprimés, gélules...), les présentations à usage unique (flacon unidose, sachet dose). Les médicaments liquides tels que les sirops et les gouttes nasales se conservent moins bien lorsqu'ils sont ouverts. Des contaminations bactériennes peuvent survenir. Évitez également les suppositoires, sensibles aux élévations de température.

MÉDICAMENTS ET CHALEUR

Médicaments et chaleur ne font pas bon ménage. Les médicaments comportant des mentions particulières de conservation doivent faire l'objet de toutes vos précautions :

Les médicaments à conserver entre +2 et +8°C doivent être transportés dans des conditions qui respectent la chaîne du froid (emballage isotherme réfrigéré), mais sans provoquer de congélation du produit.

Les médicaments à conserver à une température inférieure à 25 ou 30°C, (de même que les médicaments à conserver à température ambiante, sans mention particulière), ne doivent pas être exposés trop longtemps à des températures élevées telles que celles fréquemment relevées dans les coffres ou habitacles des voitures exposées en plein soleil. Les autorités de santé conseillent, par mesure de prudence, de les transporter dans un emballage isotherme non réfrigéré.

C'est pourquoi, votre pharmacien Giropharm vous propose d'utiliser une trousse à pharmacie en matière néoprène, protégeant ainsi vos médicaments en cas de fortes expositions au soleil. Il se tient également à votre disposition pour personnaliser son contenu en fonction de vos besoins.

N'oubliez pas de vérifier la photosensibilisation de vos médicaments et de vos produits à usage cutané. En effet, leur utilisation couplée à une exposition au soleil peut provoquer l'apparition de boutons et/ou lésions de type brûlures. Demandez conseil à votre pharmacien Giropharm et consultez la liste des médicaments concernés sur notre site internet www.giropharm.fr.



CONSEILS POUR LES PETITS BOBOS DE L'ÉTÉ

UNE PROTECTION SOLAIRE ADAPTÉE À VOTRE PEAU

Les protections solaires doivent trouver leur place dans toutes les valises, trousse de toilette ou trousses à pharmacie. Aujourd'hui, il existe des petits formats « pocket », très pratiques et très nomades, pour une protection solaire à tout instant (disponibles en pharmacie). Il convient de choisir une protection solaire avec un indice de très haute protection notamment pour les ensoleillements intenses, tout en respectant votre type de peau (peau claire, hypersensibilité au soleil, peau sujette aux coups de soleil...). Prévoyez, en complément, un après-soleil apaisant, hydratant et « prolongateur » de bronzage, ainsi qu'un stick lèvres. Le port de lunettes, avec un indice de protection solaire oculaire suffisant, est indispensable. Pensez également aux chapeaux et aux tee-shirts pour éviter les surexpositions. C'est le premier moyen de protection solaire efficace à adopter.

Souvenez-vous que les coups de soleil, les vagues de chaleur (canicule) sont dangereux pour la santé, surtout chez les enfants et les personnes âgées et veillez à vous hydrater régulièrement.



LES CONSEILS POUR PARTIR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

POINT SANTÉ

Avant un départ, source de changement des habitudes quotidiennes, faites un point avec votre médecin sur votre santé, notamment en cas de maladie chronique ou de traitement en cours. Munissez-vous de votre carte de groupe sanguin et de votre carnet de santé* dans lequel vous pourrez glisser les ordonnances des traitements suivis. De plus, il contient vos informations santé les plus importantes si vous êtes amené à consulter un autre professionnel de santé.

POINT VACCINS

Soyez vigilant lorsque vous voyagez à l'étranger. Informez-vous, au moins 3 mois avant votre départ sur les vaccins obligatoires et/ou recommandés (fièvre jaune, hépatite A, rage etc.), propres à chaque pays de destination. En effet, certains vaccins nécessitent plusieurs injections. Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien Giropharm. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site de l'Institut Pasteur : www.pasteur.fr

* Votre pharmacien Giropharm met à votre disposition un carnet de santé adulte.

Si vous partez dans une zone où le paludisme, appelé également malaria, est présent, ayez le réflexe d'un traitement préventif qui vous sera prescrit par votre médecin. Pensez aussi aux répulsifs et à la moustiquaire. Aucun vaccin n'existe actuellement contre le paludisme (maladie infectieuse due à un parasite, propagée par la piqûre de certains moustiques). 80% des cas sont enregistrés en Afrique subsaharienne (Afrique noire). Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien Giropharm.

BON A SAVOIR

Depuis le 7 janvier 1999, tous les médicaments antipaludéens en France sont délivrés par les pharmaciens sur présentation d'une ordonnance. Aucun n'est remboursé par la sécurité sociale pour la prévention du paludisme. La délivrance ne peut pas faire l'objet d'un envoi par correspondance, à ce jour, interdit par la réglementation.

« LES PETITS BOBOS EN VACANCES »

Les vacances, source de bien-être, de farniente et de découverte... mais attention aux imprévus et petits bobos ! Votre pharmacien Giropharm vous permet de les prévenir ou d'adopter les bons réflexes dans les situations de premiers soins, en amont d'une éventuelle consultation médicale.

Découvrez les exemples de mise en situation les plus fréquemment rencontrés en période estivale :

En marchant sur un chemin côtier, une écharde s'est incrustée dans mon pied...

Lavez la peau autour de l'écharde. Pour extraire une épine ou une écharde, utilisez une pince à épiler ou à écharde préalablement désinfectée par un tampon d'alcool. Enfin, désinfectez la plaie avec un antiseptique et recouvrez d'un pansement, que vous pouvez prendre extensible, afin de reprendre une activité sans être contraint dans vos mouvements.

Je viens d'arriver sur mon lieu de vacances et j'ai des crampes intestinales...

En cas de diarrhée, buvez beaucoup d'eau provenant d'une bouteille minérale hermétique et fermée afin de vous réhydrater et adoptez quelques précautions alimentaires, comme des bouillons salés et/ou des tisanes sucrées. Vous pourrez aussi avoir recours à un traitement anti-diarrhéique pour stopper rapidement les symptômes. En cas de diarrhées sévères ou pour les enfants, vous pouvez utiliser un soluté de réhydratation orale en complément, en attendant de consulter un médecin.

Je me suis ouvert le pied et je saigne beaucoup... Comprimez la zone ouverte en appuyant fortement dessus idéalement avec une compresse et appliquez de l'eau oxygénée, hémostatique, pour arrêter le saignement. Désinfectez et protégez la coupure avec un pansement qui isole la plaie des virus et bactéries grâce à une parfaite adhérence.



Je suis tombé(e) et me suis égratigné(e)... Lavez soigneusement la zone blessée avec une solution antiseptique aux propriétés nettoyantes (à base d'une molécule appelée chlorhexidine) et qui, avis aux plus douille(e)s, ne pique pas (ne contient pas d'alcool). Protégez avec un pansement étanche à l'eau et aux bactéries pour favoriser la cicatrisation et ainsi continuer vos activités de mer ou de piscine.

Je me suis fait mal au dos en portant ma valise. Pour soulager une douleur ou tension musculaire localisée, il existe des patchs chauffants, des pommades ou encore des roll-on particulièrement adaptés au voyage. Demandez conseil à votre pharmacien.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT ADOPTER QUELQUES RÈGLES DE VIE AU QUOTIDIEN :

Pour soulever une charge ou ramasser un objet, pliez les jambes en veillant à garder le dos droit.

Répartissez les charges que vous portez et préférez le port en bandoulière plutôt qu'à la main. Si vous utilisez un sac à dos ou un cartable, portez le bien haut et bien plaqué contre votre dos.

En voiture, réglez correctement la hauteur de votre siège et de votre volant : tête, dos et bassin alignés. Asseyez-vous bien au fond du siège et reposez vos épaules en permanence contre le dossier.

Lors de vos déplacements, privilégiez les bagages à roulettes.

Je me suis tordu la cheville en marchant sur la digue...

L'entorse est une lésion des ligaments : votre pharmacien peut vous aider à évaluer sa gravité. La première des choses à faire (quel que soit la gravité de l'entorse) est d'appliquer de la glace : prenez soin de protéger la peau à l'aide d'un linge par exemple. L'application d'un gel anti-inflammatoire permet de soulager la douleur et de traiter l'inflammation. La prise orale d'un médicament antalgique et l'immobilisation de l'articulation douloureuse peuvent compléter ce traitement. Pour éviter l'entorse, pensez à porter des chaussures qui maintiennent suffisamment le pied. Demandez conseil à votre pharmacien.

Après plusieurs jours de randonnée, j'ai des démangeaisons intenses et des rougeurs entre les orteils, je n'arrive plus à porter de sandales... Ce sont les symptômes courants d'une mycose inter-orteils. Il est important de traiter rapidement pour éviter une propagation du champignon. Pour cela, utilisez un traitement local contenant un antifongique qui a une action directe et spécifique sur votre mycose des pieds. Certains traitements sont efficaces en une application seulement !

Lors d'un pique-nique, je me suis fait piquer par un insecte...

Abelles, guêpes, frelons... Désinfectez et retirez un éventuel dard avec une pince à écharde. En cas de signe allergique ou infectieux, une consultation médicale est obligatoire. Acutats... ces petits acariens sévissent dans les herbes et les pelouses en été, ils provoquent des plaques rouges et des démangeaisons très importantes. Appliquez une crème anti-inflammatoire ou antiparasitaire. En prévention, portez des vêtements bien serrés aux extrémités afin de limiter le passage sur la peau. Certains répulsifs peuvent être utiles. Pour éviter les piqûres de moustiques, il est recommandé d'utiliser un répulsif à base de DEET à 25% (pour toute la famille) ou 50% (à partir de 12 ans). Avec une solution de traitement, il est fortement conseillé d'imprégner ses vêtements et non pas uniquement l'extérieur de ceux-ci.

Lorsque je pratique une activité extérieure (vélo, course à pied, promenade sur la plage, natation en piscine ou en à la mer...), j'ai les yeux sensibles et/ou irrités... Pour calmer et apaiser vos yeux, rincez avec une solution oculaire, puis appliquez un collyre anti-irritation qui vous protégera en douceur et durablement. Aussi, lorsque vous allez à la piscine, pensez aux lunettes de protection et/ou évitez d'ouvrir les yeux sous l'eau.



Je pars en vacances dans une zone infestée par le paludisme, la dengue ou le chikungunya, comment éviter les piqûres de moustiques ?

Pensez au traitement préventif contre le paludisme prescrit par votre médecin, complété par l'utilisation de répulsifs à appliquer sur la peau. Nous vous conseillons les répulsifs avec de l'icaridine concentrée à 25% ou du DEET concentré à 50%.

Il faut les réappliquer toutes les 4 à 8 heures selon l'humidité et/ou la sudation. Comme 40% des piqûres se font à travers les vêtements, il est fortement conseillé d'imprégner l'extérieur des vêtements avec des sprays ou solutions de trempage à base de perméthrine, pour une protection allant jusqu'à 2 mois et plusieurs lavages.

Prenez soin de lire attentivement les précautions d'emploi avant l'utilisation de ces sprays, consultez votre pharmacien pour plus d'informations. Enfin, dormez sous une moustiquaire « imprégnée » par des dérivés pyréthrinoides.

Au cours d'un barbecue entre amis, je me suis brûlé(e) la main...

Utilisez la règle des « 10-15 ». Refroidissez la brûlure le plus tôt possible pendant 10 à 15 minutes avec de l'eau froide, à une distance de 10-15 cm du robinet, à faible pression. Le ruissellement et la faible pression de l'eau réduisent la douleur et évitent la propagation de la lésion. Pour prévenir tout risque d'infection sur une brûlure simple, nettoyez-la avec un antiseptique après avis médical. Il est également conseillé d'appliquer une crème à base de triammine pour traiter et soulager la brûlure puis de la protéger avec une gaze stérile.

En vacances à la mer, je me suis fait piquer par une méduse...

Rincez la plaie avec de l'eau de mer et mettez un peu de sable que vous laisserez sécher. Grattez ensuite doucement ce sable pour enlever les cellules urticantes encore présentes sur la peau. Enfin, suivant l'étendue et la gravité de la piqûre, appliquez une pommade antiseptique.

En cas de piqûre de vive : Baignez la zone piquée dans de l'eau chaude (l'action de la chaleur détruit le venin et entretient une bonne circulation sanguine périphérique). Désinfectez la plaie avec une compresse antiseptique et un pansement stérile.



PREMIERS GESTES QUI SAUVENT

Chaque année, 1200 morts subites non traumatiques sont dénombrées lors de la pratique d'activité physique ou sportive. La Fédération Française de Cardiologie rappelle qu'il est prioritaire de connaître et de faire connaître les trois actions à pratiquer en cas d'accident cardio-vasculaire :

1. Appeler,
2. Masser,
3. Défibriller.

L'installation d'un défibrillateur dans les lieux publics contribue à rendre accessible facilement et rapidement l'usage de cet appareil, nécessaire dans la chaîne de survie. En effet, cet appareil analyse l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Il est utilisé pour secourir une personne, inconsciente, qui ne respire pas (pendant au moins 10 secondes) : c'est l'arrêt cardiaque.

Sachez que la plupart des pharmacies Giropharm sont équipées (ou à proximité, à moins de 3 minutes à pied) d'un défibrillateur pouvant être utilisé à tout moment. Des applications smartphone existent également afin de localiser rapidement le lieu le plus



proche, équipé d'un défibrillateur incluant les pharmacies Giropharm. Avant votre départ, apprenez les premiers gestes qui pourront sauver une vie. Votre pharmacien Giropharm, en tant que professionnel de santé formé à cette mission de premiers secours, peut vous informer. Pour aller plus loin, vous pouvez bénéficier de formations gratuites partout en France. Renseignement sur différents sites publics ou associatifs (la Croix-rouge, la Protection Civile de Paris, les pompiers,...) ou consultez la vidéo « gestes qui sauvent » disponible sur notre site internet <http://www.giropharm.fr>.

En fin de brochure, retrouvez les numéros de téléphone à composer en cas d'urgences.



La Fédération Française de Cardiologie a lancé, depuis 1975, un événement national « Les Parcours du Cœur ». Le but est de transmettre au grand public un message sur les bénéfices de l'activité physique sans esprit de compétition : marche, roller, vélo, course à pied, échauffements, gymnastique, natation, tir à l'arc, etc. Toutes les disciplines sont possibles dès lors qu'elles s'adressent à tous et à toutes, et qu'elles émanent d'une initiative locale, soutenue par la Fédération Française de Cardiologie. Des parcours ont lieu chaque année début avril. En 2013, La FFC a maximisé la participation des jeunes à ce rendez-vous en lançant une campagne récompensant les parcours les plus méritants :

LE TIERCÉ GAGNANT POUR LE CŒUR DES JEUNES :

- 0 = Jamais la première cigarette
- 5 = 5 fruits et légumes par jour
- 60 = 60 minutes d'activité physique au quotidien

Prenez d'ores et déjà rendez-vous pour 2014. Pour plus d'informations, consultez le site internet <http://www.fedecardio.com/parcoursducoeur>



LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

TOUS TYPES D'URGENCES AU SEIN DES PAYS EUROPEENS	112, depuis un mobile
SAMU	15
SAMU SOCIAL	115
POMPIERS	18
POLICE SECOURS OU GENDARMERIE	17
SOS MEDECINS 24h/24h	3624
PHARMACIE DE GARDE	3237
CENTRE ANTI-POISON 24h/24h	Paris : 01.40.05.48.48
SECOURS EN MER	1616
SOS MAINS	0 825 00 22 21
PLATE-FORME REDIRIGEANT VERS LE SERVICE DE SECOURS DEMANDE	911, depuis un mobile

ARRÊT CARDIAQUE ? Sachez que la plupart des officines Giropharm possèdent ou se trouvent à proximité d'un défibrillateur automatique externe. Cet appareil, très facile à utiliser, peut l'être à tout moment par toute personne, même non médecin (Décret 2007).



i-Size en 5 points

1. Un mode de fixation en Isofix qui diminue considérablement les risques de mauvaise installation
2. Une meilleure protection de la tête et du cou grâce à des critères de performances en choc frontal et latéral plus sévères
3. Une position dos à la route obligatoire jusqu'à 15 mois
4. Un siège auto i-Size est compatible avec toutes les voitures équipées en Isofix
5. Une classification des sièges par taille pour faciliter le choix d'un siège auto (comme pour les vêtements)

Sièges enfants : nouvelles règles

i-Size, la nouvelle réglementation européenne relative aux sièges auto, est effective depuis le 9 juillet 2013. Ayant pour but d'améliorer la sécurité des enfants en voiture, elle impose le mode de fixation Isofix et repose sur un nouveau standard permettant une meilleure protection des enfants. Explications...

Les accidents de voiture restent la première cause de décès des enfants en Europe : chaque semaine, 10 enfants sont victimes de la route et environ 1 150 sont blessés. i-Size permet de compléter la réglementation actuelle, R44/04, et de dépasser ses limites. Mis en place dans les années 1990, ce standard est en effet uniquement basé sur le poids de l'enfant. Par ailleurs, il n'impose pas de test en choc latéral, pourtant l'un des plus dangereux, et ne recommande pas aux parents de placer leur enfant dos à la route suffisamment longtemps.

«Dos à la route» jusqu'à 15 mois

L'un des changements clés introduits par i-Size, porte sur une utilisation prolongée des sièges auto dos à la route. La réglementation actuelle autorise en effet les enfants pesant plus de 9 kg à être placés face à la route. Avec i-Size, la position dos à la route devient obligatoire jusqu'à 15 mois minimum. Cette évolution est très importante car pendant ses premiers mois, la tête de l'enfant est relativement lourde et son cou n'est pas encore suffisamment développé pour supporter l'impact subi en cas de choc frontal.

Nouvelle classification par taille

Parallèlement à ce changement, i-Size s'accompagne d'une nouvelle classification des sièges en fonction de la taille (comme pour les vêtements). La prise en compte de la taille au lieu du poids permet d'éviter que la position dos à la route soit abandonnée trop rapidement. En effet, les parents considèrent à tort que leur enfant est trop grand pour rester dos à la route et ont tendance à le placer face à la route prématurément.

Autre aspect introduit par i-Size, l'instauration d'un nouveau test obligatoire en choc latéral. Cette mesure qui prend en compte l'un des risques les plus sévères (les chocs latéraux représentent 25% des accidents) permettra d'accroître de façon optimale la sécurité des enfants lors d'un accident.

Le choix toujours possible

Le nouveau standard i-Size ne remplace pas la réglementation ECE R44 qui est en cours actuellement. Les deux réglementations vont en effet cohabiter pendant une durée minimale de cinq ans. Les parents auront donc le choix entre un siège auto conforme à la réglementation R44 (version ceinturée ou Isofix) ou i-Size (Isofix exclusivement). Les sièges auto homologués en R44 (03 ou 04) ne seront retirés du marché que de façon progressive et ne seront totalement interdits à la vente qu'après 2018. Selon les premières prévisions, le taux de voitures équipées i-Size devrait atteindre 40% en 2020.

Très engagée dans l'avenir de la sécurité des enfants en voiture, la marque Bébé Confort a participé à l'élaboration d'i-Size et déjà programmé le lancement, à l'automne 2013, de son 1^{er} siège auto répondant à la nouvelle norme, le «2Way Peak».



Comment reconnaître un siège auto i-Size ?

Un logo spécifique, accompagné d'une mention du type « Dispositif convenant à des enfants dont la taille est comprise entre x et y cm », permettant de distinguer les sièges i-Size et les places i-Size dans les véhicules.

Ce logo indique que la position dos route est obligatoire jusqu'à 15 mois.

Les étiquettes d'homologation des sièges porteront la mention R44 ou i-Size ainsi qu'un nouveau numéro d'homologation (non encore défini).



